

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Séance du 21 Septembre 1951

OBJET

Véhicules automobiles

Marché CASAGRAÏDE

51083

Copies du

Affichée le

Le **21 Septembre** mil neuf cent cinquante **un** le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **Regsoni, Maire**

Étaient présents: MM. **Regsoni, Vignatière, Rocheteaux, Prugnaud, Bujard, Guillaud, Cunil, Cheneaud, Main, Bouchet, Demeog, Jaquet, Fouget, Melle Mikosky.**

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés:

M. **Bujard**

a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le Conseil autorise M. le Maire à passer avec M. **CASAGRAÏDE, garagiste**, un marché limité à 400.000 frs pour fourniture de carburant, réparations et entretien des véhicules automobiles de la ville et de la Cie de Pompiers.

Fait et délibéré à Royan, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre M^r les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



[Handwritten signature]

Approuvé
à Rochelle le 15 octobre 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signe *[Signature]*

Pour copie conforme
Royan, le 18 octobre 1951
Le Maire,



[Handwritten signature]

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Septembre 51

d'une part

ET : M. Emile CASAGRANDE, Caragiste, rue de la République à Royan

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. Emile CASAGRANDE fournira le carburant et les lubrifiants, assurera l'entretien et procédera aux réparations des véhicules automobiles de la ville aux et de la Compagnie des Pompiers de Royan.

Le présent marché est limité à la somme de 400.000 frs (quatre cents mille francs).

Les droits d'enregistrement seront à la charge du fournisseur.

A ROYAN, le 25 Septembre 1951

Le Fournisseur,

Le Maire,

Emile Casagrande
Approuvé
à la Rochelle le 11 Octobre 1951
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Sigue J. H. H. H.



Pour copie conforme
à la Rochelle le 18 Octobre 1951
Le Maire
Charles Regazoni

